

**ESPACES PUBLICS****Travaux de rénovation d'enrobés sur voiries**

Attribution du marché

**EXPOSE DES MOTIFS**

Les travaux faisant l'objet du présent marché concernent principalement les rénovations d'enrobés sur diverses rues de la commune. De façon plus accessoire, ce marché a également pour objet l'exécution des travaux d'enrobés dans les propriétés et dépendances de la ville.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé en fonction des besoins (rénovation suite à désordre ou détérioration) ou des demandes (rénovation suite à projet), et ne peut donc être défini à l'avance.

C'est pourquoi le présent marché public prend la forme d'un marché à bons de commande (article 77 du code des marchés publics) conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification au titulaire. Il sera ensuite reconductible de façon expresse trois fois à échéance de chaque période annuelle. Sa durée totale, reconductions comprises, n'excédera pas quatre ans.

Le montant annuel de ce marché est estimé entre 200.000 € HT et 1.000.000 € HT. Le cumul annuel des engagements de dépenses concernant ce marché devra impérativement être compris entre ces deux seuils.

Les travaux seront exécutés dans les délais fixés sur chaque bon de commande.

Compte tenu du montant estimatif global du marché (maximum de 4.000.000 € HT pour quatre ans), il a été passé selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 23 mars 2010 a été publié le 27 mars 2010.
- A la date limite de remise des offres fixée au 19 avril 2010 à 17 heures, 8 sociétés ont fait parvenir un pli. Aucun pli dématérialisé n'a été reçu.

- Le 20 avril 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des enveloppes remises par les 8 sociétés et a constaté qu'ils avaient fourni l'ensemble des documents exigés au Règlement de la Consultation sur le plan de leurs candidatures et les a déclarées conformes d'un point de vue administratif. Il a été également constaté que l'ensemble des pièces demandées au titre de l'offre avait bien été remis par les 8 candidats. Les plis ont alors été confiés au technicien référent pour analyse.
- Le 6 mai 2010, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), après analyse et classement des offres, a émis un avis favorable à l'attribution du marché à la société Jean Lefebvre pour un montant estimatif annuel compris entre 200.000 € HT minimum et 1.000.000 € HT maximum.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif aux « travaux de rénovation d'enrobés sur voiries, propriétés communales et dépendances de la ville d'Ivry-sur-Seine », pour un montant estimatif annuel compris entre 200.000 € HT minimum et 1.000.000 € HT maximum, avec la société Jean Lefebvre.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **ESPACES PUBLICS**

### **Travaux de rénovation d'enrobés sur voiries**

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 28 et 77,

considérant que la ville souhaite réaliser des travaux de rénovation d'enrobés sur voiries, propriétés communales et dépendances de la Ville,

considérant que ces travaux ne peuvent être totalement définis à l'avance, puisqu'ils seront réalisés en fonction des besoins (rénovation suite à désordre ou détérioration) ou des demandes (rénovation suite à projet),

considérant que ce marché public prendra, en conséquence, la forme d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

considérant qu'il y a eu lieu, pour la réalisation des travaux susvisés, de recourir à une procédure adaptée,

vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 6 mai 2010, après analysé et classement des offres, à l'attribution du marché à la société Jean Lefebvre, pour un montant estimatif annuel compris entre 200.000 € HT minimum et 1.000.000 € HT maximum,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de travaux,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** AUTORISE, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire à souscrire le marché relatif aux « travaux de rénovation d'enrobés sur voiries, propriétés communales et dépendances de la ville d'Ivry-sur-Seine », avec la société Jean Lefebvre, pour un montant estimatif annuel compris entre 200.000 € HT minimum et 1.000.000 € HT maximum.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 26 MAI 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 MAI 2010